

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BEZIERS - 3402 - Actes des sociétés (A) -  
Dépôt le 24/10/2024 - 6134 - 2022 D 00302 - 912 726 809 - 7IDÉAUX

**7IDÉAUX**  
**Société civile immobilière**  
**Au capital de 2 800 euros**  
**Siège social : 4 Rue Pages**  
**34350 VALRAS-PLAGE**  
**912 726 809 RCS BEZIERS**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,  
LE ONZE OCTOBRE,

Les associés de la Société 7IDÉAUX, société civile immobilière au capital de 2 800 euros, divisé en 280 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation verbale de la gérance.

Sont présents :

- Madame Patricia SABATIER, ép BALLESTER, titulaire de 40 parts sociales en pleine propriété,
- Madame Frédérique COLLET, titulaire de 40 parts sociales en pleine propriété,
- Madame Delphine DUGIED, titulaire de 40 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Olivier DURAND, titulaire de 40 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur François IZARD, titulaire de 40 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Anthony NAVARRO, titulaire de 40 parts sociales en pleine propriété,
- Madame Sandra RAYNAUD, titulaire de 40 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Anthony NAVARRO, cogérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

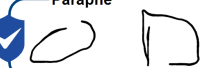
**ORDRE DU JOUR**

Paraphe  


Paraphe  


- Dissolution anticipée de la Société,
- Nomination d'un liquidateur, détermination de ses pouvoirs et obligations,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Paraphe  


Paraphe  


Paraphe  


Paraphe  


Paraphe  


Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour, et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires et aux articles 1832 et suivants du Code civil.

La Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. La dénomination sociale sera suivie de la mention "société en liquidation". Cette mention, ainsi que le nom du liquidateur, devront figurer sur tous les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers.

Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur : 27 Rue Cathares – 34760 BOUJAN-SUR-LIBRON.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de liquidateur, à compter de ce jour et pour la durée de la liquidation :

**Monsieur Anthony NAVARRO**, demeurant 27 Rue Cathares – 34760 BOUJAN-SUR-LIBRON.

L'Assemblée Générale met fin aux fonctions de la gérance à compter de ce jour.

Si Monsieur Anthony NAVARRO vient à cesser ses fonctions pour quelque cause que ce soit, il sera procédé à son remplacement, dans le mois, par la collectivité des associés convoquée en assemblée générale ou consultée par écrit à cet effet.

L'Assemblée Générale confère à Monsieur Anthony NAVARRO comme à tout autre liquidateur qui viendrait à être nommé en remplacement, les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation de la Société, la représenter en justice, achever les opérations sociales en cours, réaliser tous les éléments d'actif, payer le passif et répartir le solde en espèces entre les associés, en proportion de leurs droits respectifs.

En outre, il sera soumis à toutes les obligations attachées à son mandat et, notamment il devra :

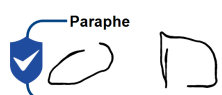
- procéder à toutes les formalités de publicité prévues par la loi, selon les formes et délais prescrits ;
- convoquer l'assemblée des associés dans les délais légaux pour l'appeler à statuer sur les comptes de l'exercice clos le jour de la dissolution, en cours de liquidation et à la clôture de celle-ci ;
- présenter à chaque assemblée, convoquée par lui, un rapport sur la situation de la Société, les opérations de liquidation ou toute modification statutaire qu'il jugera utile à la liquidation.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

Paraphe  


Paraphe  


Paraphe  


Paraphe  


Paraphe  


Paraphe  


Paraphe  


Monsieur Anthony NAVARRO, présent à la réunion, déclare accepter les fonctions de liquidateur qui viennent de lui être conférées et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice desdites fonctions.

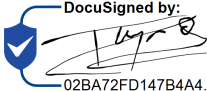
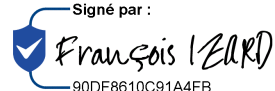
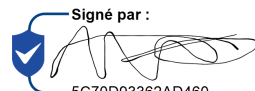
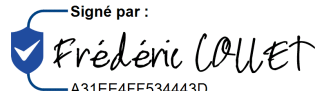
### **TROISIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

|                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Mme Patricia BALLESTER</b></p> <p>Signé par :</p>  <p>D427CB2846154C0...</p> | <p><b>Mme Sandra RAYNAUD</b></p> <p>DocuSigned by:</p>  <p>02BA72FD147B4A4...</p> |
| <p><b>Mme Delphine DUGIED</b></p> <p>Signé par :</p>  <p>67F8EB688A47405...</p>   | <p><b>M. Olivier DURAND</b></p> <p>Signé par :</p>  <p>2FE624329BAC4B2...</p>    |
| <p><b>M. François IZARD</b></p> <p>Signé par :</p>  <p>90DF8610C91A4FB...</p>     | <p><b>M. Anthony NAVARRO</b></p> <p>Signé par :</p>  <p>5C70D93362AD460...</p>   |
| <p><b>M. Frédérique COLLET</b></p> <p>Signé par :</p>  <p>A31EE4FF534443D...</p>  |                                                                                                                                                                      |